

Tomasz Langer, *Formy państwa socjalistycznego. Studium z teorii państwa i prawa [Les formes de l'État socialiste. Étude de la théorie de l'État et du droit]*, Poznań 1972, 218 pages.

L'ouvrage de T. Langer constitue la première élaboration monographique polonaise du problème complexe des formes de l'État socialiste. De par sa nature, cette problématique a le caractère interdisciplinaire. C'est pourquoi l'auteur la présente sous l'aspect de la science du droit constitutionnel, administratif, de la théorie marxiste-léniniste de la révolution, ainsi que des sciences politiques *sensu largo*. Parmi

les sciences engagées dans la solution du problème essentiel de l'ouvrage, c'est la théorie de l'État et du droit qui joue un rôle principal.

Une qualité indubitable de la monographie, qui résulte du traitement complexe du sujet, consiste à créer l'ensemble cohérent, composé de la description des institutions constitutionnelles et de leur motivation politique, de l'analyse du matériel normatif, des faits sociaux et politiques, ainsi que des opinions de la doctrine, et enfin de la présentation synthétique du cours des considérations qui constitue une conclusion de l'ouvrage.

En procédant ainsi, l'auteur a présenté sa propre solution originale du problème de la classification des formes de l'État socialiste, en constatant que la division, établie jusqu'à présent, en formes: de la Commune de Paris, de démocratie populaire et soviétique, n'a qu'un caractère historique et n'est pas utile à une classification régulière des solutions juridiques et constitutionnelles pratiquée dans les États socialistes contemporains.

L'ouvrage contient une grande richesse de fils de matières, d'idées et d'appréciations. Le chapitre I^{er} commence par la présentation de ces catégories de la dialectique marxiste qui sont d'une importance essentielle pour la solution du problème des formes de l'État. L'auteur s'occupe ici des catégories du fond des choses, du contenu et de la forme, tout en faisant une distinction entre la forme intérieure et extérieure du phénomène. Ces conclusions méthodologiques de départ sont indispensables pour comprendre l'ensemble des développements ultérieurs.

Les chapitres qui suivent sont consacrés à l'analyse des éléments particuliers de la forme de l'État, donc à l'analyse du régime politique, de la structure juridique de l'État, c'est-à-dire de sa structure territoriale, ainsi que de la forme du gouvernement. L'ouvrage se termine par un chapitre qui constitue l'essai de l'auteur de présenter sa propre classification des formes de l'État socialiste.

Je passe maintenant à l'analyse des conclusions essentielles contenues dans l'ouvrage en question, qui concernent la typologie des formes de l'État socialiste. S'il s'agit de la division des États socialistes basée sur le critère de la structure territoriale de l'État, l'auteur admet une classification établie jusqu'à présent, à savoir la classification en États unitaires et fédéraux. Il rejette, par contre, comme je l'ai déjà mentionné plus haut, une division traditionnelle en forme de la Commune de Paris, en forme soviétique et en forme de la démocratie populaire.

A cette place, en se servant d'un critère complexe qui tient compte des différences dans le régime politique et dans la forme du gouvernement liées aux opinions déterminées sur le rôle de l'État en tant qu'instrument de la réalisation des intérêts des masses travailleuses, l'auteur présente sa propre conception, en distinguant trois formes différemment dénommées des États socialistes: a) une forme modèle, b) une forme yougoslave, c) une forme cubaine. Il souligne en même temps qu'à l'heure actuelle la forme modèle est réalisée par les États socialistes particuliers dans les différentes variantes individuelles. Les procédés de classification dans les sciences sociales ont, en règle générale, le caractère subjectif et leur valeur dépend de la question de savoir s'ils contribuent à une meilleure compréhension de la réalité ou bien s'ils contiennent des instructions relatives à l'application des solutions proposées à la pratique.

Une conception de classification contenue dans l'ouvrage examiné a une grande valeur théorique et cognitive, elle enrichit d'une manière expresse nos connaissances des régimes des États socialistes. Cela ne signifie pas pourtant qu'elle n'est pas discutable.

Certains doutes apparaissent lorsqu'on fait une comparaison entre les propositions théoriques contenues dans l'ouvrage et la pratique d'application des noms constitutionnels des formes de l'État. Les constitutions actuellement en vigueur des États socialistes ou bien de ces États qui se posent pour but l'évolution vers le socialisme, se servent de deux noms: la république populaire (populaire démocratique, populaire révolutionnaire, démocratique) et la république socialiste. Ces noms se concrétisent ensuite en fonction des traits nationaux (p.ex. la République Populaire de Bulgarie, la République Populaire de Hongrie, la République Socialiste de Roumanie) et du degré de complexité de l'État donné (l'État fédéral, unitaire).

Ce n'est pas pourtant par hasard que le terme « la république populaire », qui est le synonyme du terme « l'État de démocratie populaire » critiqué par l'auteur, est toujours employé comme la dénomination officielle de plusieurs États socialistes. C'est un fait qu'il faut prendre en considération dans les développements théoriques.

Il paraît qu'il existe deux formes principales ou, autrement dit, deux aspects des États socialistes, à savoir une république populaire et une république socialiste. Ce sont des catégories d'États qui, malgré certaines similitudes, se trouvent aux différents stades de l'évolution de la base économique socialiste, du développement social et politique et de l'évolution du régime constitutionnel. Il en résulte le problème théorique et pratique de déterminer les critères de la transformation d'une république populaire en république socialiste.

Une réflexion faite ci-dessus, qui a découlé de la lecture de l'ouvrage en question et de l'observation de la réalité constitutionnelle des États socialistes, présente sous un jour critique certaines conclusions contenues dans le dernier chapitre de l'ouvrage. Malgré les doutes ci-dessus soulevés, il convient, en appréciant l'ensemble de l'ouvrage analysé, de souligner ses grandes valeurs scientifiques. On peut exprimer une conviction que les propositions intéressantes et précieuses des solutions théoriques contenues dans la monographie stimuleront plus d'une fois les discussions sur les problèmes constitutionnels des États socialistes.

Władysław Zamkowski